

« EXIGO 2 »

S.A.R.L au capital de 6.390.846 €

Siège : 18 rue de la Tuilerie

38170 SEYSSINET PARISSET

893 167 908 R.C.S. GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(Séance du 24 juillet 2026)

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le vingt-quatre juillet, à 14 heures 30,

Les associés de la société « EXIGO 2 », société à responsabilité limitée au capital de 6.390.846 € divisé en 6.390.846 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il résulte de la feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé en entrant en séance, que sont présents ou représentés :

✓ Monsieur Jean-Philippe BRET, propriétaire de	774.648 parts
✓ Monsieur Stéphane BERTOLOTTI, propriétaire de	774.648 parts
✓ Monsieur Laurent COHN, propriétaire de	774.648 parts
✓ Monsieur Vincent BOUVIER, propriétaire de	774.648 parts
✓ Monsieur Thomas SPALANZANI, propriétaire de	774.648 parts
✓ La société « ROCKLEL », propriétaire de	387.324 parts
✓ La SARL « LOUMA », propriétaire de	774.648 parts
✓ La société « SC EXPERT », propriétaire de	387.324 parts
✓ La société « TASKILL », propriétaire de	580.986 parts
✓ La société « G2B », propriétaire de	387.324 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Thomas SPALANZANI, en sa qualité d'associé co-gérant.

Monsieur Roland WOINET, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Le Président constate au vu de la feuille de présence, que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Pouvoirs pour formalités.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
2. Le projet de statuts mis à jour.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Le Président donne alors lecture des rapports présentés à l'assemblée.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} octobre et 30 septembre, et de réduire de trois mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de neuf mois, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'alinéa 1^{er} de l'article 22 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 22 - ANNEE SOCIALE – INVENTAIRE

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

L'alinéa 2 est supprimé et le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents, après lecture.

Jean-Philippe BRET

DocuSigned by:

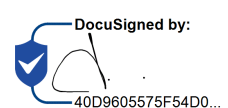
D420B3B2F1E049C...

Thomas SPALANZANI

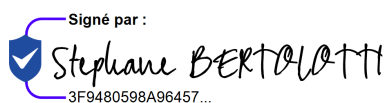
Signé par :

33600812EDC74BE...

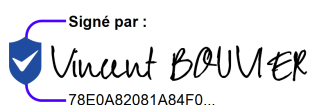
Laurent COHN

DocuSigned by:

40D9605575F54D0...

Stéphane BERTOLOTTI

Signé par :

3F9480598A96457...

Vincent BOUVIER

Signé par :

78E0A82081A84F0...

P. La SARL « G2B »
Maria Helena ANTUNES
GONCALVES MIFSUD

DocuSigned by:

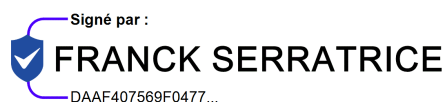
A814E16FE29E43E...

P. La SARL « ROCKLEL »
Antoine SIRAND

DocuSigned by:

C9A2A773834E45B...

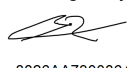
P. La SARL « LOUMA
Franck SERRATRICE

Signé par :

DAAF407569F0477...

P. La SARL « SC EXPERT »
Sandrine CHABOUD

Signé par :
 Sandrine CHABOUD
D9678243B586426...

P. La SARL « TASKILL »
Attika BELLAHCENE-GUERIN

DocuSigned by :
 
8826AA7300864B5...